

INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARTICIPANTS AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS SALARIÉS DE L'INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC. (le « Régime »), TENUE LE 21 OCTOBRE 2020, À 13H00, PAR WEBDIFFUSION.

1. OUVERTURE, PRÉSENCES ET PRÉSENTATION DES MEMBRES ACTUELS

1.1. Considérant la pandémie de la COVID-19 et les mesures de distanciation sociale prises par l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (la « Société ») et par le gouvernement, l'assemblée annuelle a lieu dans son entièreté via une plateforme de webdiffusion laquelle permet également l'élection des représentants des participants au Comité de retraite (le « Comité ») de manière électronique. Il était également possible de se joindre à l'assemblée annuelle par téléphone pour ceux qui n'avaient pas accès à un ordinateur auquel cas il n'était pas possible de participer à l'élection des représentants au Comité. L'assemblée annuelle devait se tenir au mois de juin 2020, mais en raison de la pandémie, elle a dû être reportée.

1.2. Au total, 245 participants actifs, 22 participants retraités et 4 participants différés se sont connectés à un moment ou à un autre à la réunion par webdiffusion. De ces nombres, 179 participants actifs, 18 participants retraités et 2 participants différés provenaient de Québec, 31 participants actifs et 1 participant retraité provenaient de Montréal, 18 participants actifs et 1 participant retraité de Toronto et 17 participants actifs, 2 participants retraités et 2 participants différés provenaient de Vancouver. Il y a également eu 46 participants qui ont assisté à la webdiffusion par téléphone.

1.3. Le président du Comité, monsieur Louis-Philippe Pouliot, se présente et souhaite la bienvenue aux participants. Il mentionne qu'il présidera l'assemblée et que madame Mélissa Thibault agira à titre de secrétaire. Il présente ensuite les personnes qui feront des présentations lors de la rencontre, soit monsieur Alexandre Charest, conseiller au Comité et madame Dominique Côté, agissant à titre d'actuaire du Régime. Il ajoute que monsieur Jean-François Boulet, vice-président exécutif, Expérience client et employé, est également présent afin de répondre aux questions des participants s'adressant davantage à l'employeur.

1.4. Considérant la date tardive à laquelle l'assemblée annuelle a lieu et l'effet que la pandémie a pu avoir sur le Régime, le président indique que la présentation couvrira l'année 2019 et inclura également de l'information plus à jour. Il partage aux participants les principaux objectifs de la rencontre ainsi que des informations sur le fonctionnement de la plateforme de webdiffusion.

1.5. Préalablement à l'assemblée, les participants ont reçu l'ordre du jour de la rencontre et 2 projets de procès-verbaux. La présentation PowerPoint de la réunion, ainsi que le Rapport annuel 2019 du Comité et les biographies des candidats à l'élection étaient également disponibles sur le site internet du Régime.

1.6. Le président poursuit avec la présentation des membres du Comité et les différents changements concernant la composition du Comité survenus dans la dernière année. Il explique qu'à la suite du départ de monsieur Michel Laurin, il a été désigné comme membre du Comité représentant de l'employeur et nommé à l'unanimité par les membres du Comité comme président. Puisque le poste de représentant des participants actifs sans droit de vote qu'occupait

monsieur Pouliot au sein du Comité devenait vacant, le Comité a décidé de nommer monsieur Hugo Fortin pour combler ce poste jusqu'à la présente assemblée annuelle.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. Le président réfère les participants au projet d'ordre du jour qui était disponible sur le site internet du Régime. Il présente les différents sujets qui seront abordés.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU 11 ET 13 JUIN 2019

3.1. Le président explique qu'en raison de la fusion entre le Régime et le Régime complémentaire de retraite des employés salariés de l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. (« iAAH »), 2 procès-verbaux sont à adopter cette année. Le premier est celui de l'assemblée annuelle du Régime de la Société du 11 juin 2019 et le deuxième est celui de l'assemblée annuelle du régime de retraite de iAAH du 13 juin 2019. Le président réfère les participants aux procès-verbaux de chacune des assemblées annuelles qui étaient disponibles sur le site internet du Régime. Il demande si les participants ont des commentaires ou des ajouts à faire relativement aux procès-verbaux. En l'absence de commentaire des participants, les résolutions suivantes sont adoptées :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle des participants au Régime complémentaire de retraite des employés salariés de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., tenue le 11 juin 2019, tel que soumis aux participants préalablement à l'assemblée.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle des participants au Régime complémentaire de retraite des employés salariés de l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc., tenue le 13 juin 2019, tel que soumis aux participants préalablement à l'assemblée.

4. MODE DE REPRÉSENTATION DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE

4.1. Le président présente aux participants le mode de représentation des membres du Comité. Il explique que 12 membres siègent sur le Comité, soit 6 membres désignés par l'employeur, 4 membres élus par les participants actifs (3 ayant droit de vote et 1 sans droit de vote) et 2 membres élus par les participants retraités et bénéficiaires (1 ayant droit de vote et 1 sans droit de vote). Les mandats, d'une durée de 3 ans, sont en élection de façon rotative chaque année. Cette année, 2 postes sont en élection, soit 1 poste de représentant des participants actifs avec droit de vote et 1 poste de représentant des participants actifs sans droit de vote. Il ajoute que puisque les candidats élus représenteront les participants actifs, seuls les participants actifs présents à la réunion pourront voter.

5. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE

5.1. Comme l'année dernière, les candidats se présentant pour l'élection devaient fournir leur formulaire de présentation pour le poste convoité au plus tard le 5 octobre 2020, aucune candidature n'étant dorénavant acceptée lors de l'assemblée. Le président invite monsieur Alexandre Charest à présenter les candidats à l'élection cette année. Monsieur Charest fournit des explications sur les exigences pour soumettre une candidature et présente les 3 personnes qui se sont présentées pour l'élection. Il explique que le candidat recevant le plus

grand nombre de votes obtiendra le poste avec droit de vote et le deuxième candidat recevant le plus grand nombre de votes obtiendra le poste sans droit de vote. Il informe les participants que l'élection se fera de manière électronique et que la présentation deviendra interactive pour les participants actifs seulement afin qu'ils puissent voter.

6. RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE

6.1. Le président informe les participants que les résultats seront dévoilés ultérieurement dans la réunion en raison de délais rencontrés en lien avec la compilation des votes.

6.2. En réponse à une question d'un participant, le président indique que la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (« Loi RCR ») permet qu'il y ait des membres sans droit de vote siégeant au sein d'un comité de retraite. Cela permet à un nouveau membre d'acquérir de l'expérience pour éventuellement être élu membre avec droit de vote.

7. COMPTE-RENDU DE L'ADMINISTRATION

7.1. Monsieur Charest fournit des explications aux participants sur la structure et les responsabilités des différents comités. Il rappelle que le Comité est l'administrateur du Régime et qu'il est responsable de l'ensemble des tâches reliées à l'administration quotidienne du Régime. En tant que fiduciaire de la caisse de retraite, le Comité doit veiller à protéger les droits des participants et s'assurer de bien gérer les risques auxquels le Régime fait face. Il fournit des explications sur les responsabilités des 2 sous-comités qui supportent le Comité, soit le comité de placement et le comité d'audit.

7.2. Monsieur Charest fait ensuite un retour sur l'assemblée annuelle 2019. Il remercie notamment les 750 personnes qui ont répondu au sondage envoyé suivant l'assemblée de l'année dernière. À la suite de certains commentaires de participants, la plateforme utilisée pour tenir l'assemblée permet maintenant aux participants de communiquer leur question par écrit en direct. L'assemblée sera également enregistrée et l'enregistrement sera disponible sur le site internet du Régime ce qui permettra de reVISIONNER l'assemblée ultérieurement. Monsieur Charest fournit des explications sur la fusion du Régime de la Société avec le régime de retraite de iAAH qui était effective en date du 31 décembre 2018. Il ajoute que cette fusion a amené les membres du Comité à se questionner sur la structure de gouvernance du Comité afin d'améliorer son efficacité. Il mentionne également qu'à la demande des participants, plusieurs documents résumés sont maintenant disponibles sur le site internet du Régime et que ces documents sont revus annuellement permettant d'avoir accès à de l'information à jour. Monsieur Charest indique ensuite diverses façons d'obtenir de l'information sur le Régime de la Société et mentionne qu'il existe des ateliers de préparation à la retraite pour les participants de 50 ans et plus afin de les aider à bien planifier leur retraite.

7.3. Monsieur Charest partage aux participants une question reçue à l'avance de la part d'un participant qui demande ce que le Comité envisage faire étant donné que le taux de participation des membres aux différents comités semble être en diminution. Monsieur Charest répond qu'avec la fusion des régimes, des changements à la structure de gouvernance sont à prévoir dans l'objectif d'avoir des rencontres constructives qui permettent de faire avancer les projets entourant le Régime plus rapidement et de maintenir un taux de participation le plus élevé possible. Il ajoute que le Comité et les sous-comités ont en place un quorum indiquant le nombre de personnes

minimal pour une rencontre, ce qui permet de maintenir un taux de participation tout de même élevé. Il mentionne que la baisse de participation concernant le comité de placement peut en partie être expliquée par le fait qu'il y a eu plusieurs rencontres spéciales non prévues en 2019.

8. ÉVOLUTION DE LA CAISSE DE RETRAITE

8.1. Monsieur Charest invite madame Dominique Côté à donner des détails sur l'évolution de la caisse du Régime. Elle débute en mentionnant que les flux monétaires de la caisse sont positifs en 2019. Il y a eu des entrées de fonds de 323,2 millions de dollars qui sont constituées des revenus de placement de 201,5 millions de dollars, des cotisations et transferts de 52,5 millions de dollars et du montant de transfert à la suite de la fusion avec le régime de iAAH de 69,2 millions de dollars. Avec les sorties de fonds de 42,1 millions de dollars, l'actif total du Régime au 31 décembre 2019 était de 1 milliard 241 millions de dollars. L'ensemble des classes d'actif de la caisse du Régime ont enregistré des rendements positifs ce qui a mené à des revenus de placement élevés en 2019.

8.2. Madame Côté poursuit en fournissant de l'information sur les cotisations des participants ainsi que les cotisations de l'employeur qui ont été plus élevées. Elle explique qu'au niveau des sorties de fonds, les frais de gestion ont été plus élevés en 2019 en raison des forts revenus de placement en 2019. Elle ajoute que les montants de cessation de participation versés ont été plus élevés compte tenu du nombre plus élevé de participants et les rentes versées ont augmenté majoritairement dû au nombre de participants retraités qui a aussi augmenté en 2019.

8.3. Madame Côté présente ensuite la composition de la caisse de retraite. Elle explique que les placements alternatifs ont continué d'être déployés en 2019 et vont continuer de l'être dans les prochaines années pour éventuellement se rapprocher de la cible de la politique de placement qui est présentement de 12,5 %. Elle termine en présentant un historique de la performance de la caisse.

8.4. Madame Côté partage aux participants une question reçue à l'avance de la part d'un participant. Elle répond qu'un faible pourcentage de la caisse est investi dans des services aux collectivités ou des sociétés d'investissement immobilier et qu'une partie plus significative de la caisse est investie dans des titres technologiques. Elle partage une seconde question d'un participant qui demande des explications sur l'absence d'information dans le rapport annuel quant au rendement des placements par classes d'actif. Elle explique que le rapport annuel a été amélioré d'année en année afin de mieux vulgariser l'information présentée au bénéfice de l'ensemble des participants du Régime et il avait été considéré que la valeur ajoutée de cette information était plutôt faible pour un lecteur peu familier. Elle indique prendre en note le commentaire du participant afin de voir à inclure cette information dans le rapport annuel et la présentation de l'an prochain avec une approche plus synthétisée et mieux vulgarisée qu'auparavant.

8.5. À la suite d'une question d'un participant communiquée via la plateforme, madame Côté répond que la part des frais d'administration représente 1,1 million de dollars et la part des frais de gestion représente 3,9 millions de dollars.

8.6. Un participant demande des informations sur ce qui explique la surperformance de 2019. Monsieur Charest répond que les rendements pour les marchés boursiers ont été élevés, ce qui a permis à la caisse de retraite de bénéficier de ces augmentations.

8.7. À la question d'un participant, monsieur Charest répond qu'il est de l'intention du Comité d'augmenter son exposition aux placements alternatifs et qu'une proportion de l'allocation en actions canadiennes sera utilisée pour atteindre cet objectif. La proportion des investissements en actions canadiennes va potentiellement diminuer au fil des années.

9. SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

9.1. Madame Dominique Côté est invitée à présenter la situation financière du Régime. Elle mentionne que les chiffres qui sont présentés tiennent compte de la fusion avec le régime de iAAH pour 2018 et 2019. Elle présente la situation du Régime sur la base de capitalisation, c'est-à-dire l'hypothèse selon laquelle le Régime se poursuit indéfiniment, et fournit des explications sur les objectifs de l'évaluation de capitalisation. La caisse a des actifs de 1 milliard 241 millions de dollars et un passif de 926 millions de dollars pour un surplus de 315 millions de dollars au 31 décembre 2019. Le ratio de capitalisation du Régime est de 134 % ce qui représente une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. La provision de stabilisation requise est de 13,4 %. Le ratio de capitalisation du Régime est donc supérieur à 113,4 % qui est le niveau incluant la provision de stabilisation.

9.2. Madame Côté présente ensuite la situation du Régime sur la base de solvabilité, c'est-à-dire en fonction de l'hypothèse selon laquelle le Régime se termine au 31 décembre 2019. Les hypothèses actuarielles pour faire cette évaluation sont prescrites par la Loi RCR et par l'Institut Canadien des Actuaires. Le Régime a un surplus de 45,4 millions de dollars au 31 décembre 2019. Le degré de solvabilité du Régime est passé de 103 % à 104 % au 31 décembre 2019. Le rendement élevé des actifs de 2019 a grandement augmenté la valeur des actifs. Les passifs du Régime ont également augmenté en raison de la baisse des taux d'intérêt prescrits qui sont utilisés pour évaluer les passifs. Cela explique pourquoi le degré de solvabilité a moins augmenté que le ratio de capitalisation. Elle termine en mentionnant que le nombre de participants a augmenté par rapport à 2018 lequel est passé de 6492 à 7032, ce qui représente une augmentation de 540 participants.

9.3. Monsieur Charest prend ensuite le temps de répondre à quelques questions des participants. Il confirme que le Régime n'a pas d'investissement direct dans le secteur immobilier, mais qu'il a des investissements dans des fonds immobiliers. Un participant demande s'il y a un plan en place considérant que ça fait 3 ans que la caisse de retraite sous-performe par rapport à son indice de référence. Monsieur Charest répond que le Comité suit trimestriellement le rendement de la caisse et que le Comité a décidé de faire certaines modifications au niveau des gestionnaires qui permettront d'avoir une meilleure performance de la caisse de retraite par rapport à son indice de référence. Un autre participant demande à avoir des informations sur l'approche du Comité relativement aux fonds environnementaux, sociaux et gouvernance (« ESG »). Monsieur Charest répond que le Comité n'a pas de position claire à ce sujet pour le moment, mais qu'il se penchera au courant des prochaines années sur la mise en place d'une politique plus officielle à ce sujet. Le Comité analysera la meilleure approche qui permettra d'inclure les facteurs ESG sans se limiter à certains secteurs dans les actions.

9.4. À la question d'un participant, madame Côté répond qu'un participant en rentes différées est un participant qui a cessé sa participation au Régime, mais qui a fait le choix, au moment de sa cessation, de conserver ses droits dans le Régime.

9.5. En réponse à la question d'un participant, monsieur Charest répond que les facteurs ESG sont des facteurs permettant d'être un investisseur responsable lorsqu'ils sont pris en considération dans le cadre de décisions d'investissement. Ce sont des critères qui prennent en compte l'effet des investissements sur l'environnement, sur l'impact social et sur la gouvernance de certaines compagnies.

10. GESTION DES RISQUES DU RÉGIME

10.1. Monsieur Charest poursuit en présentant la gestion des risques et souligne que le Comité améliore au fil des ans ses processus pour gérer les risques d'investissement du Régime. Il explique que la Loi RCR exige du promoteur du Régime qu'il mette en place une politique de financement qui établit le lien entre le financement et la tolérance au risque de l'employeur et les décisions d'investissement faites par le Comité. La politique de financement détaille d'ailleurs divers risques financiers auxquels le Régime fait face, dont les principaux sont le risque de variation des taux d'intérêt ainsi que le risque de rendement des actions. Cette politique identifie aussi des cibles de provisionnement qui sont des niveaux de financement ciblés par le promoteur du Régime sous les différentes bases d'évaluation. Monsieur Charest explique également que des tests de sensibilité sont effectués afin de s'assurer que les stratégies de placement utilisées limitent la baisse du ratio de capitalisation à 10 %, la baisse du degré de solvabilité à 7,5 % et que l'effet de ces chocs financiers se limite à une variation de 94 millions de dollars au bilan financier du promoteur du Régime.

10.2. Monsieur Charest explique que pour rencontrer les cibles et les tolérances fixées, le Comité met en place des stratégies de placement, il demande la production d'une évaluation actuarielle annuellement et il peut décider d'inclure des marges sur différentes hypothèses utilisées dans cette évaluation. Le promoteur du Régime contribue à gérer les risques du Régime en maintenant une approche prudente face au financement du Régime. Il souligne que les stratégies de placement sont l'un des mécanismes les plus importants pour gérer les risques et partage aux participants les améliorations qui ont été apportées durant l'année 2019.

10.3. Monsieur Charest revient sur une question reçue à l'avance d'un participant qui traite de l'excédent d'actif du Régime sous base de capitalisation et invite monsieur Jean-François Boulet à y répondre. Monsieur Boulet explique qu'il a été statué il y a quelques années que l'excédent d'actif du Régime appartenait à l'employeur et qu'il était utilisé selon les décisions de l'employeur. L'objectif est que l'excédent d'actif demeure dans le Régime afin de servir de coussin de sécurité. Si l'employeur décidait un jour d'utiliser une partie de l'excédent d'actif, le but est que son utilisation soit équitable entre les participants actifs, les participants retraités ainsi que l'employeur du Régime.

10.4. À la suite d'une question d'un participant, monsieur Charest fournit des explications sur la superposition obligatoire laquelle permet d'avoir une plus grande exposition aux obligations pour ainsi se protéger contre les variations des taux d'intérêt. En réponse à une question, monsieur Charest explique que la Loi RCR est la loi à laquelle le Régime est soumis relativement à sa gestion.

10.5. Un participant demande à obtenir de l'information sur les avantages de la stratégie de superposition obligatoire pour la capitalisation du Régime et les risques associés à cette stratégie. Le président explique qu'il s'agit d'une méthode permettant de gérer le risque de variation de taux d'intérêt. Monsieur Charest ajoute que si les taux d'intérêt diminuent, la superposition obligatoire

prendra de la valeur et viendra protéger la caisse de retraite. Il explique que l'un des risques associés est que puisque cette stratégie nécessite un contrat, il y a un risque que la contrepartie au contrat ne respecte pas ses engagements.

10.6. Un participant demande si le changement du gestionnaire Hexavest est dû à la sous-performance du gestionnaire ou à la stratégie d'investissement que le Comité juge ne plus être optimum. Monsieur Charest répond que la décision a non seulement été basée sur la performance, mais également sur d'autres critères. Les attentes envers Hexavest étaient qu'il performe bien en présence de marchés baissiers et cela ne s'est pas concrétisé.

10.7. À la suite d'une question d'un participant, madame Côté répond que les cotisations salariales étaient estimées à 24,1 millions de dollars pour 2020 et les cotisations patronales à 33,6 millions de dollars.

11. MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME

11.1. Madame Côté présente ensuite les modifications apportées au Régime au cours de la dernière année. La modification la plus importante a été effectuée à la suite de la fusion de l'Excellence, Compagnie d'Assurance-vie et de Corporation Financière L'Excellence Ltée avec la Société au 1^{er} janvier 2020.

12. REGISTRE DES CONFLITS D'INTÉRÊT

12.1. Monsieur Charest informe les participants qu'aucun conflit d'intérêt parmi les membres du Comité n'a été rapporté pour l'année se terminant au 31 décembre 2019.

13. MISE À JOUR DE LA SITUATION EN LIEN AVEC LA COVID-19

13.1. Monsieur Charest explique que cette présentation a pour objectif de montrer l'évolution de la situation financière du Régime depuis le 31 décembre dernier. Il souligne que depuis le début de la pandémie, le Comité a continué de se rencontrer virtuellement et de faire avancer les différents projets et dossiers. Il rassure les participants qu'au niveau de l'administration quotidienne, le Régime est administré avec la même rigueur qu'auparavant et que l'ensemble des services offerts aux participants demeurent disponibles.

13.2. Monsieur Charest informe les participants que le rendement de la caisse de retraite entre le 31 décembre 2019 et le 30 septembre 2020 a été de 5,66 % ce qui signifie que la valeur des actifs de la caisse de retraite a tout de même augmenté malgré la crise boursière du mois de mars dernier. Il fournit également des informations sur le ratio de capitalisation et le degré de solvabilité au 30 septembre 2020 basées sur des estimations qui ont été préparées par l'Épargne et retraite collectives (« ERC ») et non sur une évaluation actuarielle complète.

13.3. Monsieur Charest revient sur une question reçue à l'avance d'un participant demandant comment le régime de retraite a été impacté durant la crise boursière du mois de mars. Il explique que la situation financière du Régime est bonne selon les estimés au 30 septembre 2020 et c'est ce qui importe. La baisse de rendement a été rapide durant le mois de mars, mais il y a eu une amélioration significative de la situation financière jusqu'au 30 septembre 2020.

13.4. Le président remercie les participants pour les questions qui sont posées et désire revenir sur la question du participant relative au gestionnaire Hexavest. Il mentionne que la performance

de Hexavest soulevait des inquiétudes depuis un certain moment, car sa performance était sous les indices de référence. Cette situation était préoccupante pour le comité de placement et le comité de retraite. Il explique qu'il s'agit d'un gestionnaire de nature défensive et qu'en vertu de sa philosophie de placement, il est normal de sous-performer en marché haussier, mais qu'il doit surperformer par rapport aux indices de référence lorsque les marchés sont baissiers. Hexavest ne rencontrait pas les attentes autant en période haussière qu'en période baissière.

14. VARIA

14.1. Le président revient sur l'élection des représentants des participants au Régime et explique que le processus électronique a rencontré certains problèmes de nature technique. Il n'a pas été possible de garantir, avec le premier vote, que les gens ne pouvaient voter qu'une seule fois et que seulement les participants actifs pouvaient voter. Il confirme que les contrôles ont maintenant été activés et qu'une nouvelle page de vote apparaîtra pour les participants actifs leur permettant de voter à nouveau. Les participants s'exécutent et votent à nouveau pour élire les 2 postes de représentants des participants actifs au Régime disponibles.

14.2. Le président remercie les participants d'avoir pris le temps de voter à nouveau, confirme que le vote a fonctionné et qu'il est terminé. Il confirme que monsieur Alexandre Drouin a été nommé pour le poste de représentant des participants actifs avec droit de vote et que monsieur Hugo Fortin a été nommé pour le poste de représentant des participants actifs sans droit de vote. Il leur souhaite la bienvenue au sein du Comité au nom de tous les membres.

14.3. Monsieur Charest prend le temps de répondre à d'autres questions reçues des participants via la plateforme. Un participant demande à quel moment il sera possible de s'inscrire sur le site internet du Régime afin de voir la valeur de ses droits dans le Régime. Monsieur Charest répond que le site internet du Régime n'a pas pour objectif de permettre aux membres de se connecter afin de consulter la valeur de leurs droits dans le Régime. Il explique que les participants actifs reçoivent un relevé annuel contenant ces informations au mois de juin et que les participants différés le reçoivent en septembre. En réponse à une autre question d'un participant, monsieur Charest mentionne que Retraite Québec a offert un allègement administratif pour la gestion des régimes de retraite à la suite de la COVID-19 notamment au niveau du dépôt de l'évaluation actuarielle et de la déclaration annuelle de renseignements ainsi que des délais de production de certains documents. Il informe les participants que de nouvelles brochures, lesquelles donnent de l'information sur le Régime, sont disponibles sur l'intranet du Régime et sur le site internet du Régime également.

14.4. Le président remercie les participants d'avoir été présents en grand nombre et d'avoir participé à cette première assemblée annuelle virtuelle. Il les informe qu'un sondage leur sera acheminé afin d'avoir leurs commentaires sur le déroulement de la rencontre.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU à l'unanimité de lever l'assemblée.

Signé par Louis-Philippe Pouliot

Louis-Philippe Pouliot

Signé par Gabrielle Trottier Prud'homme

Gabrielle Trottier Prud'homme